

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 29 mars 2023



Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Quorum : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît

Absente : Muriel ROUCHOUSE

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

N° 15 050423

OBJET : DÉLÉGATION AU MAIRE - VIREMENT ENTRE CHAPITRES

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 la M57 est devenue le nouveau référentiel budgétaire et comptable de la commune. Celui-ci étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Elle informe le conseil que, sur autorisation donnée, le maire peut faire des virements de crédits entre chapitres d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, hors dépenses du personnel (fongibilité). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

- **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

Emilie BLANC



Le Maire

Annick FLACHER